



## Circulaire n° 5415 du 17/09/2015

### Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
  - Niveau : primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- jusqu'au 12 octobre 2015

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 12/10/2015

#### Mot-clé :

Harcèlement – violence scolaire

#### Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

#### Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux centres PMS.

#### Signataire

Ministre / Administration : Madame Joëlle MILQUET, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

#### Personne de contact au Cabinet

Isabelle Pistone	02/801 78 77	<a href="mailto:isabelle.pistone@gov.cfwb.be">isabelle.pistone@gov.cfwb.be</a>
------------------	--------------	--

#### Numéro vert de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Assistance Ecole	0800/20 410	<a href="mailto:assistance.ecoles@cfwb.be">assistance.ecoles@cfwb.be</a>
------------------	-------------	--

Nombre de pages : 17

**Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire**

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le 26 août dernier un ensemble de mesures nouvelles visant à lutter contre le harcèlement et le cyber harcèlement entre élèves en milieu scolaire.

L'importance de développer une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement au sein des établissements scolaires et, de manière plus globale, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est largement partagée.

Cette initiative n'a pas l'intention de laisser supposer que les différents acteurs ne s'en préoccupent pas au quotidien. Au contraire, des pratiques efficaces sont en place au dans de nombreux établissements scolaires et méritent d'être valorisées et partagées. D'autres actions pourraient même être renforcées et développées.

L'objectif des présentes mesures est d'outiller les établissements scolaires en matière de dispositifs concrets de prévention et de prise en charge des phénomènes de (cyber)harcèlement afin que chacun d'entre-eux ne soit pas empêché d'intervenir face à la problématique.

Les dispositifs de prévention et de prise en charge qui sont mis à la disposition des établissements et, que je vous invite à découvrir ci-après et à utiliser dans votre établissement, impliquent tous les acteurs concernés : chefs d'établissement, enseignants, élèves, parents, agents des CPMS, médiateurs scolaires,...

Ils peuvent être complémentaires mais ne doivent pas nécessairement tous être activés au sein d'une même école. Les formes de soutien seront choisies en fonction des réalités locales et des besoins spécifiques des équipes éducatives.

Enfin, si l'objectif final est de réduire significativement et de manière durable le harcèlement, la condition est que cela ne pourra se faire qu'en mobilisant tous les acteurs concernés, chacun dans son lieu d'action, comme partenaires et responsables.

Il est également primordial que l'établissement scolaire se positionne clairement sur cette problématique, par exemple, en intégrant le dispositif de prévention et de prise en charge dans le projet d'établissement ou en précisant, dans le règlement d'ordre intérieur, les règles et sanctions relatives aux faits de (cyber)harcèlement.

## **Nouvelles mesures disponibles pour les écoles :**

### **1. Mise en place d'un dispositif expérimental de prévention et de prise en charge du harcèlement, du cyber harcèlement, des violences visibles et invisibles et des discriminations au sein de l'établissement scolaire**

L'Université de Mons accompagnera les écoles pour l'implémentation d'un dispositif expérimental qui répond à la nécessité d'intervenir dans le domaine de la violence scolaire en favorisant la régulation des cours de récréation et en donnant aux enseignants des outils d'intervention et de médiation adaptés aux caractéristiques particulières et à la complexité des situations de violence visibles et invisibles.

#### **1.1. Objectifs :**

Dans cette optique, trois objectifs opératoires seront proposés aux écoles participantes :

1/ La régulation des cours de récréation : favoriser le contrôle des conduites et des comportements agressifs dans les cours de récréation en réorganisant son fonctionnement en fonction de règles précises.

2/ La médiation entre les élèves : permettre aux enseignants de retrouver la maîtrise de leur groupe-classe en ouvrant des espaces formels de médiation au sein desquels ils font appel à l'intelligence émotionnelle et collective de leurs élèves.

3/ L'accompagnement et l'échange entre les professionnels : assurer un accompagnement des professionnels dans la mise en œuvre des dispositifs et créer par le travail en réseau une alliance éducative entre les professionnels.

Les deux premiers objectifs peuvent être mis en œuvre par chaque école indépendamment l'un de l'autre.

Il est prévu que le dispositif expérimental s'enracine dans les structures définies par le décret intersectoriel<sup>1</sup>. Le projet de prévention tendra à créer un réseau d'actions conjointes menées par les Centres PMS, les médiateurs scolaires, les structures locales proches de l'école et les familles, dans le respect des rôles de chacun.

#### **1.1. Mesures proposées aux écoles candidates :**

##### **1. La formation de l'équipe éducative :**

Une formation, opérationnelle, sera dispensée à l'ensemble de la communauté éducative. Cette formation consiste en deux rencontres d'environ 1H30. La première

<sup>1</sup> Le [décret du 21 novembre 2013](#) organisant des politiques conjointes de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence à l'école et de l'accompagnement des démarches d'orientation.

étape de la formation vise à rappeler les principes de la coéducation à partir d'une redéfinition des règles, des normes et des interactions entre les élèves et les professionnels mais aussi entre les élèves eux-mêmes. Cette première étape permet aux professionnels d'initier les dispositifs propres à l'aménagement des cours de récréation et/ou à l'installation des groupes de parole régulés (dispositifs de médiation entre élèves).

La deuxième étape de la formation concerne plus particulièrement les principes actifs de la médiation que l'ensemble des acteurs (professionnels et élèves) devront adopter tant dans le cadre de la régulation des interactions au sein de la cour de récréation que dans le cadre des rencontres avec les élèves.

## 2. L'accompagnement à la mise en place du dispositif :

Cet accompagnement vise la mise en marche du projet avec, notamment, une aide stratégique à la mise en œuvre des dispositifs et des mécanismes de supports ainsi que l'application des séances de médiation.

## 3. Les séances d'accompagnement et d'échanges entre les professionnels :

L'intervision, dont le rythme sera défini en fonction des besoins des équipes éducatives, offre aux professionnels un espace d'échange afin d'identifier des freins éventuels et des supports nécessaires face aux problématiques émergentes.

L'ensemble du dispositif sera évalué par l'Université Catholique de Louvain au fur et à mesure de sa mise en place, ce qui permettra de moduler les interventions en fonction des résultats obtenus.

**L'annexe 1 précise les conditions de participation, les critères de sélection et les modalités pratiques pour poser sa candidature.**

## 2. Appel à projets pour la mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement dans l'enseignement secondaire

Cet appel à projets a pour objectif de laisser la parole aux jeunes de l'enseignement secondaire, en leur permettant de s'exprimer collectivement, par la création d'une campagne propre, sur la prévention du harcèlement à l'école.

C'est en effet par leur mobilisation et leurs actions que les jeunes peuvent faire reculer ce phénomène souvent peu visible mais destructeur.

Une subvention sera octroyée pour les projets sélectionnés et les supports de communication créés pourront ensuite être diffusés au sein de plateformes existantes avec l'objectif de susciter une dynamique auprès des élèves d'autres établissements scolaires.

**Un soutien financier allant jusqu'à 500 € pourra être octroyé pour les projets de campagne sélectionnés, dans la limite du budget disponible.**

**Le Comité des élèves francophone (CEF) offrira aux élèves un accompagnement méthodologique à l'élaboration de la campagne. Un kit, baptisé « Clé sur porte », pourra être mis à la disposition des élèves porteurs du projet.**

**L'annexe 2 précise les conditions de participation, les critères de sélection et les modalités pratiques pour poser sa candidature.**

Par ailleurs, le CEF met également à la disposition des élèves de l'enseignement secondaire un prospectus visant à les informer de la problématique du harcèlement. Il présente les services d'aide auxquels les jeunes peuvent faire appel.

Ce triptyque peut être téléchargé sur la plate-forme « harcèlement » ([www.enseignement.be/harcelement](http://www.enseignement.be/harcelement)) ou sur le site du CEF ([www.lecef.org](http://www.lecef.org)).

### **3. Appel à projets pour la formation des élèves de l'enseignement fondamental (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années) et du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire à la médiation par les pairs**

La médiation scolaire, et plus précisément la médiation par les pairs, apporte des solutions face aux micro-violences et au climat d'insécurité au sein des écoles. Il s'agit d'un processus aidant les élèves à modifier leur façon de gérer adéquatement et sans violence des situations de conflits et de harcèlement.

**Un soutien financier allant jusqu'à 3000 € pourra être octroyé aux établissements scolaires qui envisagent de développer cette formation auprès des élèves visés, dans la limite du budget disponible.**

**Les annexes 3 et 4 précisent les opérateurs de formation auxquels les établissements peuvent faire appel, le descriptif des formations proposées, les conditions de participation, les critères de sélection et les modalités pratiques de candidature.**

### **4. Mise en ligne d'une plate-forme « Harcèlement à l'école » destinée aux élèves, aux parents et aux équipes éducatives : [www.enseignement.be/harcelement](http://www.enseignement.be/harcelement)**

La plate-forme « Harcèlement », accessible via le site [enseignement.be](http://www.enseignement.be), s'adresse aux adultes de l'école, aux parents et aux élèves et a pour objectif de les sensibiliser et de les orienter face à la problématique.

La plate-forme présente un inventaire de ressources (capsules vidéo, ouvrages, jeux didactiques,...), d'informations utiles et de services d'aide et d'outils en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement entre élèves.

Une partie de la plate-forme est consacrée à diffuser les pratiques efficaces, déjà en place au sein des établissements scolaires, qui méritent d'être valorisées et partagées.

## 5. Diffusion d'un triptyque d'information destiné aux parents d'élèves

Un triptyque à destination des parents d'élèves, réalisé grâce à la collaboration des Associations de Parents, vise à sensibiliser les parents à ce phénomène et à les orienter dans le cas où leur enfant est victime de harcèlement.

Le prospectus peut être téléchargé via la plate-forme harcèlement ([www.enseignement.be/harcelement](http://www.enseignement.be/harcelement)). Il peut également être obtenu via le numéro vert Ecole et Parents : 0800/95 580.

Pour toute question complémentaire au sujet de l'ensemble de ces mesures, je vous invite à contacter le numéro vert « Assistance Ecoles » de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (0800/20 410).

Par ailleurs, l'Institut de Formation en cours de Carrière (IFC) et les différents opérateurs de formations des réseaux proposent des formations pouvant aider les équipes éducatives à gérer les situations de harcèlement et, de manière plus large, les situations de conflits entre élèves.

Enfin, je vous informe du Colloque participatif « Le harcèlement à l'école : croisons nos pratiques » qui se déroulera le 12 novembre prochain. Ce Colloque est à l'initiative du « Réseau Prévention Harcèlement », composé de professionnels de différents horizons se réunissant, depuis plus de deux ans, sur base volontaire, pour partager informations, pratiques et réflexions autour des problèmes de harcèlement à l'école. Ce Réseau vise à favoriser les échanges entre intervenants de différents secteurs (enseignement, jeunesse, égalité des chances, promotion de la santé, aide à la jeunesse, ...) sur cette thématique. Pour plus d'informations, le lien [www.enseignement.be/Colloqueharcelement](http://www.enseignement.be/Colloqueharcelement) est à votre disposition.

En espérant que les dispositifs proposés suscitent grandement votre intérêt à participer à cette dynamique, je vous souhaite un excellent succès dans vos démarches de prévention.

**La Ministre de l'Education, de la Culture et  
de l'Enfance**

**Joëlle MILQUET**

## Annexe 1 : Mise en place d'un dispositif de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement au sein de l'établissement scolaire

### Les conditions de participation :

- ✓ Le dispositif s'adresse aux établissements scolaires organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, primaires et secondaires, ordinaires et spécialisés.
- ✓ Le dossier de candidature doit être complet et transmis par courriel dans les délais impartis.
- ✓ L'établissement candidat doit avoir désigné au moins deux personnes référentes du projet pour l'enseignement fondamental et au moins trois personnes référentes du projet pour l'enseignement secondaire.
- ✓ L'établissement candidat s'engage à :
  - informer l'équipe éducative du souhait d'adhérer au projet ;
  - impliquer, dans la mise en œuvre du projet, au moins un partenaire interne (le CPMS, un médiateur scolaire, un conseiller pédagogique,...) ou externe (AMO, Centre Local de Promotion de la Santé,...) ;
  - soutenir l'équipe de recherche dans l'organisation des séances de formation (mise à disposition d'un local à disposition, détermination du planning,...) ;
  - diffuser les questionnaires d'évaluation auprès des élèves et des équipes éducatives avant et après la mise en place du dispositif ;
  - prévoir, dans le cadre du réaménagement de la cour de récréation, un dispositif de signalement de séparation de l'espace.

### Les critères de sélection :

- ✓ L'ensemble des diverses démarches effectuées au cours des deux dernières années ou en cours de réalisation en vue d'améliorer le climat scolaire au sein de l'établissement.
- ✓ Le regroupement avec d'autres établissements scolaires pour l'inscription au projet (établissements de la zone d'enseignement, de la ville, du réseau,..).
- ✓ Le type de partenariat développé avec la communauté éducative (centre PMS, association de parents, AMO, CLPS,...).
- ✓ Le lien entre le présent dispositif et le projet d'établissement.
- ✓ La mise en place d'autres dispositifs.
- ✓ L'état des lieux préalable des besoins au sein de l'établissement en matière de prévention et de prise en charge des violences scolaires.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2015-2016. Plus la candidature satisfera de critères, plus l'établissement scolaire sera prioritaire pour l'implémentation du dispositif. Les établissements sélectionnés répondront également à des critères de répartition géographique, de niveau d'enseignement, de réseaux et de taille.

Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est atteint, l'ordre chronologique d'envoi des candidatures sera d'application.

#### **Etapes de la procédure :**

1° Envoi de votre candidature pour le **12 octobre 2015**, auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, à l'adresse suivante : [harcelement@cfwb.be](mailto:harcelement@cfwb.be).

2° Le jury vérifiera l'adéquation de la candidature avec les critères définis dans le présent appel.

3° Le jury communiquera les résultats de la sélection au plus tard le **19 octobre 2015**.

4° L'équipe de l'Université de Mons contactera les écoles sélectionnées afin d'établir d'un commun accord le planning des interventions. Celles-ci seront programmées entre novembre 2015 et mai 2016.

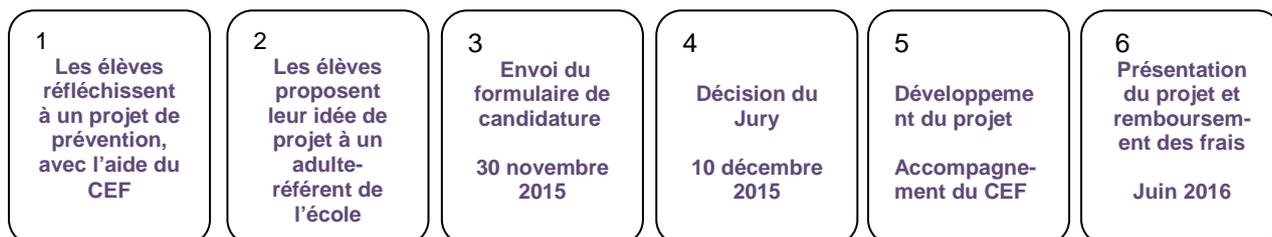
## Annexe 2 : Appel à projets pour la mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement

### Les critères de sélection :

La campagne proposée devra nécessairement :

- ✓ avoir pour objectif de sensibiliser les élèves à la thématique du harcèlement à l'école, soit dans sa prévention, soit dans sa prise en charge ;
- ✓ être cohérente avec les objectifs du projet de l'établissement de l'école ;
- ✓ s'adresser à tous les élèves de l'école, sans exception ;
- ✓ comporter une production finale (une affiche, une vidéo, un montage photos, une pièce de théâtre, une exposition, l'organisation d'une conférence, ...)
- ✓ être construite par une équipe composée au minimum d'élèves issus de trois classes différentes ;
- ✓ impliquer et requérir la participation active d'au moins 10 élèves ;
- ✓ avoir un sens par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école, ... ;
- ✓ envisager des prolongements après la réalisation de l'activité proprement dite.
- ✓ Solliciter un budget adéquat.

### Etape de la procédure :



1. Les élèves se rassemblent et réfléchissent ensemble à un projet de campagne qu'ils pourraient mener au sein de l'école.

Un adulte-référent (un enseignant, un éducateur, le médiateur, un agent du CPMS, un partenaire extérieur, ...) peut, à ce stade, également initier la démarche en favorisant auprès des élèves la réflexion par des méthodes participatives. Il est essentiel d'intégrer tous les élèves à cette étape d'échanges sur la thématique, pour susciter la mobilisation, indispensable à ce projet.

Les élèves, à ce stade, peuvent contacter le Comité des Elèves Francophones (CEF) pour obtenir le kit « **Clé-sur-Porte** » qui leur offre un accompagnement méthodologique au développement d'un projet de lutte contre le harcèlement. L'adulte-référent peut également contacter le CEF pour obtenir des conseils sur cette démarche.

Dès que le projet de campagne à mener au sein de l'école prend forme, les élèves le proposent à un adulte-référent de l'école et à la Direction qui leur

donne son accord pour mener la campagne au sein de l'établissement scolaire.

2. L'adulte-référent complète le formulaire de candidature pour au plus tard le **30 novembre 2015**.
3. Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères de sélection définis ci-dessus. Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection est atteint, l'ordre chronologique d'envoi des candidatures sera d'application.

Le Jury communiquera les résultats pour au plus tard le **10 décembre 2015**.

Si le projet est sélectionné :

4. Les élèves développent et mènent leur campagne, avec l'aide de l'adulte-référent et l'appui du CEF, si nécessaire.
5. A la fin du projet, les élèves pourront envoyer leur production (s'il s'agit d'une affiche, d'un montage vidéo), ou le récit de leur campagne accompagné de la fiche d'évaluation<sup>2</sup>.

Toutes les pièces justificatives des dépenses seront également transmises lors de cette étape.

6. Les projets de campagne seront présentés lors d'une journée consacrée au harcèlement. Les productions vidéo seront mises en valeur sur les sites officiels de la Fédération-Wallonie Bruxelles.

Après vérification des factures et réception du formulaire d'évaluation, les montants dépensés seront remboursés à l'école à hauteur de 500 € maximum.

Remarque : Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image et/ou de droits d'auteur.

---

<sup>2</sup> Une fiche d'évaluation sera transmise à l'adulte-référent après la sélection.

## Annexe 3 : Appel à projets pour la formation des élèves à la médiation par les pairs

### Les conditions de participation :

- ✓ La formation est destinée aux élèves des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années primaires et du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé.
- ✓ Le dossier de candidature doit être complet et transmis par courriel dans les délais impartis.
- ✓ L'établissement candidat doit avoir désigné une personne référente du projet pour l'enseignement fondamental et au moins deux personnes référentes du projet pour l'enseignement secondaire.

### Les critères de sélection :

- ✓ L'ensemble des diverses démarches effectuées au cours des deux dernières années ou en cours de réalisation en vue d'améliorer le climat scolaire au sein de l'établissement.
- ✓ Le type de partenariat développé avec la communauté éducative (centre PMS, association de parents, AMO, CLPS,...).
- ✓ Le lien entre le présent dispositif et le projet d'établissement.
- ✓ L'inscription dans un projet d'école.
- ✓ L'état des lieux des besoins au sein de l'établissement en matière de prévention et de prise en charge des violences scolaires.
- ✓ La perspective de prolongement après la réalisation de l'activité proprement dite.
- ✓ L'adéquation du budget sollicité.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2015-2016. Les établissements sélectionnés répondront également à des critères de répartition géographique, de niveau d'enseignement, de réseaux et de taille.

Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est atteint, l'ordre chronologique d'envois des candidatures sera d'application.

### Etapas de la procédure :

1° Envoi de votre candidature pour au plus tard le **30 octobre 2015**, auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, à l'adresse suivante : [harcelement@cfwb.be](mailto:harcelement@cfwb.be)

2° Le jury vérifiera l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.

3° Le jury communiquera les résultats de la sélection au plus tard le **9 novembre 2015**.

**Pour les écoles sélectionnées :**

4° Dès réception de la réponse d'octroi de la subvention, l'école contacte l'opérateur, préalablement choisi, afin d'établir d'un commun accord le planning des interventions. Celles-ci devront être programmées entre novembre 2015 et juin 2016.

5° Avant le **30 juin 2016**, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (la facture de l'opérateur) et la fiche d'évaluation de la formation.

Le montant de la subvention (3000 € maximum par établissement scolaire) sera versé après réception des pièces justificatives. Les frais de fonctionnement scolaires inhérents à la formation (matériel, locaux, repas, ...) seront à charge de l'établissement.

**Les fiches d'informations sur les opérateurs de formation des élèves à la médiation par les pairs se trouvent en annexe 4.**

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois la formation proposée par le partenaire devra répondre aux critères fixés par le Jury et une description de la formation devra être annexée.

## Annexe 4 : Fiches d'information des opérateurs proposés pour la formation des élèves à la médiation par les pairs

### UNIVERSITE DE LA PAIX ASBL : médiation par les pairs

**Descriptif organisme :** Centre de formation en prévention et en gestion des conflits.  
Organisation de Jeunesse.

**Intitulé de la formation :** « Médiation par les pairs : apprendre à gérer positivement les conflits entre élèves ».

**Deux-formations** sont possibles en fonction de l'expérience de l'équipe enseignante en matière de médiation et de gestion positive des conflits :

Formation 1 : Les « 3 C de la médiation : se Calmer, Communiquer, Choisir des solutions » : apprendre aux élèves les bases de la médiation pour gérer positivement les conflits.

Formation 2 : « Tous ensemble pour gérer les conflits : les outils de la médiation appliqués au groupe-classe » : apprendre aux élèves à réguler ensemble les tensions et conflits dans le groupe-classe et dans la cour avec les outils de la médiation (espaces de parole régulés, conseils de coopération, etc.).

#### **Formation 1 :**

##### **Objectifs :**

Pouvoir se calmer en situation conflictuelle ;

Distinguer les faits des jugements ;

Identifier et exprimer ses sentiments ;

Pouvoir écouter l'autre sans l'interrompre ;

Identifier les conflits et mon attitude personnelle ;

Chercher et choisir des solutions gagnant-gagnant ;

Pouvoir prendre sa place dans le groupe en respectant celle des autres.

##### **Contenu de la formation :**

S'entraîner activement aux 3 C de la médiation : **Se Calmer** en situation conflictuelle : gérer ses émotions, **Communiquer** : exprimer/écouter les faits et les émotions, apprendre à distinguer les faits des jugements, **Choisir** des solutions : exercer sa créativité, choisir une (des) solution(s) gagnant/gagnant. Des activités pour mieux se connaître, apprivoiser les différences et mieux identifier ses réactions automatiques en situation conflictuelle afin de pouvoir choisir l'attitude la plus adaptée à la situation.

##### **Méthodologie :**

Les élèves utiliseront des outils concrets en gestion des conflits. Les apports théoriques seront principalement communiqués durant les évaluations des activités. La théorie et les fiches pratiques seront également reprises dans les écrits remis lors de chaque module. La méthodologie sera active et interactive :

Activités concrètes : jeux, activités orales ou écrites, techniques créatives ;

Mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée ;

Partage et échange d'expériences personnelles.

## **Formation 2 :**

### **Conditions d'accès à cette formation :**

Pour mettre en place cette formation d'élèves au sein de l'école, il est nécessaire que les enseignants souhaitant mener ce projet avec leurs élèves aient déjà participé à au moins 4 journées pédagogiques sur quelques-uns des thèmes suivants :

- Les compétences sociales et émotionnelles ;
- L'écoute active ;
- La gestion des conflits et/ou du stress et/ou de l'agressivité ;
- L'intelligence émotionnelle ;
- La communication non violente ;
- Graines de médiateurs ;
- La gestion des situations critiques en classe ;
- ...

Et qu'ils aient utilisé/utilisent ces outils au sein de leur classe.

### **Objectifs :**

S'entraîner aux outils de base de la médiation avec la technique du S.I.R.E.P. :

- o Stopper : gérer les émotions,
- o Identifier le problème : exprimer/écouter les faits et les émotions, reformuler les jugements en termes de faits et d'émotions,
- o Rechercher des solutions : exercer sa créativité,
- o Evaluer l'action : choisir une (des) solutions gagnant/gagnant,
- o Planifier l'action : déterminer les modalités d'application de la/les solution(s).

Développer ses capacités d'empathie et d'entraide au sein du groupe

Pouvoir prendre sa place dans le groupe en respectant celle des autres

Chercher et choisir des solutions gagnant-gagnant collectivement

Expérimenter une procédure de gestion de conflit se basant sur les ressources du groupe

### **Contenu de la formation :**

S'entraîner aux outils de base de la médiation avec la technique du S.I.R.E.P.

Se familiariser avec un dispositif de gestion des tensions, conflits et d'autres violences invisibles au sein du groupe-classe : gérer les tours de parole, prendre sa place de manière ajustée, écouter sans interrompre, s'exprimer en terme de faits et de sentiments, ...

S'entraîner à poser un regard nuancé, bienveillant et non jugeant sur les relations au sein de la classe et dans la cour de récréation : par exemple, en parlant des événements agréables de la vie du groupe, en exprimant sa gratitude, en s'entraidant, en parlant des réussites collectives et individuelles, etc.

Petit à petit les élèves apprennent à animer eux-mêmes ce dispositif de parole régulé, avec

l'aide des adultes qui les encadrent.

**Méthodologie :**

Les participants utiliseront des outils concrets en gestion des conflits. Les apports théoriques seront principalement communiqués durant les évaluations des activités. La théorie et les fiches pratiques seront également reprises dans les écrits remis lors de chaque module. La méthodologie sera active et interactive :

Activités concrètes : jeux, activités orales ou écrites, techniques créatives ;

Mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée ;

Partage et échange d'expériences personnelles.

**Durée et dispositif des deux formations proposées :**

- Une conférence de sensibilisation de l'équipe pédagogique et éducative de 1h30
- 8 ateliers de 2 périodes dans 2 classes. Participation de 2 enseignant(e)s<sup>3</sup> aux ateliers.
- Après chaque séance, un coaching de 30 minutes.
- 3 journées de formation spécifique pour les enseignants (éducateurs) engagés dans cette formation.
- 3 heures d'accompagnement de projet avec la direction et les membres du personnel impliqués dans le projet.

N.B. : Afin de démultiplier et de pérenniser les effets de ce dispositif dans l'école, nous conseillons fortement aux écoles intéressées de prévoir 2 journées pédagogiques dans le prolongement ou la suite de cette formation pour l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative.

**Nombre maximum de participants par groupe :**

Nous travaillons pour cette formation, par atelier, avec une classe entière. Deux adultes (par classe) qui participent activement à la formation et au suivi du projet dans l'école.

**Modalité(s) d'inscription :** contacter l'Université de Paix asbl.

**Droit d'inscription :**

3300 € pour l'ensemble du dispositif (conférence, accompagnement de projet, formation des élèves, formation spécifique des adultes, coaching, matériel et préparation), soit l'équivalent de 412 €/jour d'intervention.

Forfait pour les frais de déplacement de 300€/école.

**Personne de contact :**

**Erika Benko** : 081 55 41 45 – [e.benko@universitedepaix.be](mailto:e.benko@universitedepaix.be)

<sup>3</sup> Il peut s'agir, par exemple, de l'enseignant titulaire de la classe et d'un éducateur.

## MEDIATIONS ASBL : médiation par les pairs

### Descriptif organisme :

L'asbl MEDIATIONS a pour objet de favoriser la communication par la médiation et la gestion de conflits et de promouvoir l'expression de l'individu sous toutes ses formes, dans le but d'un épanouissement corporel et psychique dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, économique, politique. Elle vise à participer aux processus de paix et d'harmonie universels et intervient principalement dans les domaines suivants : la formation de type relationnelle, la formation psycho pédagogique, la supervision. L'asbl MEDIATIONS est agréée par la commission fédérale de médiation depuis 2008.

**Intitulé de la formation :** « La médiation par les pairs ».

**Objectifs :** acquisition de comportements nouveaux et constructifs face aux conflits, à l'agressivité, à la violence, à la démotivation,...

### Contenu de la formation :

Exercice d'écoute et de reformulation - Prise de conscience du conflit, de l'agressivité, de la violence - Entendre, accepter et comprendre deux points de vue différents - Connaissance de soi et des autres - L'estime de soi, instaurer la confiance - Lecture du langage corporel - Education à la paix - Participer et coopérer avec ses pairs - Sensibilisation aux droits et aux devoirs de la personne - Mes émotions, celles des autres et ouverture à l'empathie - Le développement de l'intelligence émotionnelle.

### Méthodologie :

La méthodologie se veut active, inductive et participative.

Active car ils font recours à des autodiagnostic et les participants sont encouragés à s'impliquer au travers des exercices pratiques.

Inductive car ils partent des réalités professionnelles, du vécu et des expériences de chacun.

Participative car ils préconisent l'association des apprenants à travers des débats et échanges sur leurs réalités de travail et/ou scolaires, les situations auxquelles ils sont confrontés et sur les solutions à envisager.

Travaux en sous-groupes, en binômes et en individuel.

### Durée de la formation :

Il faut prévoir 5 séances de 2 heures consécutives pour que chacun soit initié à «l'esprit médiation » dont l'objectif principal est d'avoir les outils de base nécessaires pour résoudre ses conflits autrement que par l'agression, la fuite, la soumission, l'inhibition...

A la demande générale des heures peuvent être ajoutées.

**Zone géographique :** Bruxelles et le Brabant Wallon.

**Public :** les élèves des classes sélectionnées.

**Nombre maximum de participants par groupe :** 16 personnes.

**Modalité(s) d'inscription :** toute prestation de service fait l'objet d'une convention écrite. Nous vous invitons à nous transmettre la liste des participants au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

**Droit d'inscription :** prestation : tarif 100,00€TTC/heure, Frais de déplacement : 0,34€/km  
Frais d'impression : 0,05€/copie si la production des documents pédagogiques est assurée par MEDIATIONS asbl.

**Personne de contact :** Ginette DEBUYCK  
Directrice de l'asbl MEDIATIONS

Tél-Fax: 02 426 16 43  
GSM : 0486 26 56 42

## **LE SOUFFLE ASBL : médiation par les pairs**

### **Descriptif organisme :**

Créé en 1987, "Le Souffle, asbl" se définit dès 1993, comme une Association Socio-Educative Européenne d'Action, de Formation et de Médiation. Centrée sur les Pratiques Restauratives/PR visant l'amélioration des relations, son équipe participe à la création de nombreuses méthodes et formations pour jeunes et adultes : Médiation Par les Pairs/MPP, formation à la gestion des conflits/médiation, etc. Sa recherche-action « Devenir Son Propre Médiateur », évaluée par l'ULB gagne le prix "Ecole et violence : prévention précoce" décerné par la "Fondation de France et l'Association Pierre Strauss". Expérimenté auprès de milliers de jeunes et d'adultes, ce programme est publié aux **Editions Chronique Sociale**, 2de édition enrichie d'une **boîte à outils** pour le **salon de l'Education** en octobre **2015**. L'Association travaille à la carte et selon les besoins de toute institution publique ou privée.

Types d'activités développées : Concertation Restaurative en Groupe/CRG, Médiation collective Formation d'adultes, Accompagnement d'équipes, Conférences, Table-ronde, Ecrits,...

**Intitulé de la formation** : « Formation à la Médiation Par les Pairs ».

### **Objectifs :**

- Encourager la socialisation de l'enfant et lui apprendre à gérer ses relations ;
- Développer des techniques de communication et de gestion de conflits ;
- Acquérir des compétences visant : écoute, dialogue, confiance en soi, auto-analyse, reconnaissance, prise de responsabilité, intégration, créativité, ... ;
- Accompagner l'école dans l'instauration de la culture de médiation au sein de l'institution;
- Réfléchir et créer un dispositif d'encadrement adulte du projet qui permette sa pérennisation.

### **Contenu de la formation :**

Acquisition du vocabulaire indispensable à la verbalisation des faits, émotions et des besoins ;  
Recherche collective d'alternatives et de solutions au conflit ;  
Analyse et suivi des situations vécues ;  
Intervision et concertation entre adultes ;  
Elaboration du dispositif d'intégration du projet dans l'institution ;

**Méthodologie** : activités interactives, mises en situation, cercles de paroles, brainstorming, etc...

**Durée de la formation** : 15 jours

Soit 8 jours de formation des élèves, 2 jours de formation des adultes, 2 jours de supervision de projet, 2 jours de coordination de projet + 1 jour d'évaluation.

A renouveler. Il est reconnu qu'un projet se pérennise à moyen terme.

**Zone géographique** : Brabant wallon et Hainaut (Possibilité d'étendre à Bruxelles, Namur, Liège).

**Public** : de 10 à 15 ans (Possibilité d'étendre aux 6-10 ans ou aux 15-20 ans)

**Nombre maximum de participants par groupe** : groupe de 10 à 15 personnes. Au-delà de 15, nécessité de 2 formateurs. Possibilité d'envisager des groupes-classes.

**Modalité(s) d'inscription** : à définir entre les intéressés et l'association.

**Droit d'inscription** : 600€/jour. 800€/2 formateurs/jour. Hors déplacements.

(Comprend la formation des jeunes, la mise en place du dispositif d'intégration de la médiation dans l'institution, la formation et encadrement des adultes, la coordination et suivi du projet, la préparation de formations et réunions entre formateurs, la supervision).

**Personne de contact** : Joëlle Timmermans Tél/fax : 02 511 75 90 GSM : 0476 675 396  
Avenue Dolez, 516 à 1180 Bruxelles Courriel : [lesouffle@skynet.be](mailto:lesouffle@skynet.be) [www.lesouffle.be](http://www.lesouffle.be)

**Formulaire de candidature pour le dispositif expérimental de lutte  
contre le harcèlement et le cyber harcèlement de l'Université de  
Mons**

**À retourner pour le 12 octobre 2015 au plus tard à l'adresse électronique  
suivante :**  
[harcelement@cfwb.be](mailto:harcelement@cfwb.be)

**Nom de l'établissement scolaire :**

**Nom et prénom du chef d'établissement :**

**Numéro de téléphone direct :**

**Niveau :** Fondamental ordinaire – Secondaire ordinaire – CEFA - Fondamental  
spécialisé - Secondaire spécialisé

**Réseau :** WBE – OS – LSC – LSNC

**Nombre total d'élèves :**

**Adresse :**

**Code postal :**                      **Localité :**

**Tél. :**    **Courriel :**

**Personnes de contact pour le projet – au minimum 2 pour l'enseignement  
fondamental et 3 pour l'enseignement secondaire :**

<b>Nom :</b>	<b>Nom :</b>	<b>Nom :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Statut :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Statut :</b>
<b>Tél. :</b>	<b>Tél. :</b>	<b>Tél. :</b>
<b>Courriel :</b>	<b>Courriel :</b>	<b>Courriel :</b>

**Autre(s) partenaire(s) associé(s) au projet (par exemple CPMS):**

<b>Nom de l'organisme :</b>
<b>Adresse :</b>
<b>Code postal :</b> <b>Localité :</b>
<b>Personne de contact :</b>
<b>Tél. :</b> <b>Courriel :</b>
<b>Nom de l'organisme :</b>
<b>Adresse :</b>
<b>Code postal :</b> <b>Localité :</b>
<b>Personne de contact :</b>
<b>Tél. :</b> <b>Courriel :</b>
<b>Nom de l'organisme :</b>

<b>Adresse :</b>	
<b>Code postal :</b>	<b>Localité :</b>
<b>Personne de contact :</b>	
<b>Tél. :</b>	<b>Courriel :</b>

**Inscription groupée :**

**Êtes-vous en contact avec un ou plusieurs établissement(s) scolaire(s) qui souhaite(nt) mettre également en place ce dispositif ?**

**Nom de l'établissement scolaire :**

**Nom et prénom du chef d'établissement :**

**Numéro de téléphone :**

**Courriel :**

**Questionnaire**

1. Pourriez-vous préciser les éventuels liens entre ce dispositif et le Projet d'établissement ? (Une copie de votre projet d'établissement doit être annexée à ce formulaire)
2. Qu'avez-vous mis en place au sein de l'école, en matière de prévention contre la violence et de manière plus large en matière de bien-être à l'école, lors des deux dernières années?
3. Votre école participe-t-elle à d'autres projets de prévention ? Si oui, lesquels ?
4. Quel(s) type(s) de partenariat(s) avez-vous développé(s) avec la communauté éducative ?
5. Avec quels opérateurs externes collaborez-vous habituellement ?
6. A quel(s) type(s) de violence est selon vous confronté votre établissement scolaire :

*violence verbale – violence physique – harcèlement – cyber harcèlement – autre(s) :*

7. Expliquez en quelques mots vos attentes et ce qu'un tel dispositif pourrait apporter à votre école :
8. Sur une échelle de 1 à 10, comment évaluez-vous l'impact des situations de harcèlement sur l'ensemble de la communauté éducative :

Pas d'impact      1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 en danger

9. Sur une échelle de 1 à 10, comment évaluez-vous la fréquence des situations de harcèlement entre les élèves ?

Très rare    1 2 3 4 5 6 7 8 9 10    Très fréquent

Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :



<b>Personne de contact :</b>	
<b>Tél. :</b>	<b>Courriel :</b>

<b>Présentation du projet de campagne de lutte contre le harcèlement</b>
Titre du projet de la campagne :
Type de production (vidéo, affiche, événement,...) :
Description du projet de campagne :
Description des étapes nécessaires à sa réalisation :
Comment allez-vous sensibiliser tous les élèves de l'école ?
Avez-vous contacté le CEF pour obtenir une aide à l'élaboration du projet ?
Un partenaire extérieur à l'école est-il envisagé dans la réalisation du projet ?
Comment cette campagne s'inscrira-t-elle dans la durée ?
Comment allez-vous mesurer son impact au sein de l'école ?

**Budget sollicité :**

Décrivez précisément les dépenses financières que votre projet impliquera:

*① Ne seront soutenues que les dépenses mentionnées ici et acceptées par le jury de sélection.*

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
3.	€
<b>TOTAL</b> (soutien de maximum 500 €)	€

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 500 €, précisez le coût total :

<b><u>Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :</u></b>
---

**Formulaire de candidature pour l'appel à projets « formation des élèves à la médiation par les pairs »**

**À retourner pour le 30 octobre 2015 au plus tard à l'adresse électronique suivante : [harcelement@cfwb.be](mailto:harcelement@cfwb.be)**

**Nom de l'établissement scolaire :**

**Nom et prénom du chef d'établissement :**

**Numéro de téléphone direct :**

**Niveau :** Fondamental ordinaire - Secondaire ordinaire - Fondamental spécialisé - Secondaire spécialisé

**Réseau :** WBE – OS – LSC – LSNC

**Nombre total d'élèves :**

**Adresse :**

**Code postal :**                      **Localité :**

**Tél. :**    **Courriel :**

**Choix de l'opérateur (consultez la description des formations proposées par les opérateurs en annexe 4 de la circulaire):**

- Université de Paix Asbl**
- Médiations Asbl**
- Le Souffle Asbl**
- Autre proposition : (joindre une fiche descriptive de l'opérateur et de la formation) :**

**Adulte(s)-réfèrent(s) pour le projet :**

<b>Nom :</b>	<b>Nom :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Statut :</b>	<b>Statut :</b>
<b>Tél :</b>	<b>Tél :</b>
<b>Courriel :</b>	<b>Courriel :</b>

**Classe(s) concernées :**

